**Annexe 7-2**

**BTS Collaborateur Juriste Notarial**

**Épreuves facultatives**

Les épreuves facultatives sont définies en annexe IVd du référentiel.

Les candidats au BTS CJN peuvent choisir jusqu’à deux épreuves facultatives :

* EF1 : Communication en langue vivante étrangère 2.
* EF2 : Engagement étudiant.

**Épreuve facultative EF2 – Engagement étudiant**

L’épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l’unité « engagement étudiant » est l’épreuve E4 « Accompagement du client selon les règles déontologiques » tant en CCF que sous forme ponctuelle.

Cette épreuve prend appui sur une fiche d’engagement étudiant, servant de support d’évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activités conduites par le candidat. En l’absence de cette fiche, l’épreuve ne peut pas se dérouler. Le modèle de fiche est présenté en annexe 7-2-1. La durée de l’épreuve orale est de 20 minutes : 10 minutes d’exposé par le candidat, 10 minutes d’entretien avec la commission.

Pour les candidats en CCF pour l’épreuve E4, l’établissement ou le centre de formation organise un oral de présentation de l’engagement étudiant en fin de seconde année de formation et avant la date limite de remontée des notes de CCF fixée par l’académie pilote.

Pour les candidats à la forme ponctuelle de l’épreuve E4, la collecte des fiches est organisée par l’académie pilote qui se charge de leur mise à disposition des commissions d’interrogation le jour de l’épreuve. L’épreuve se déroule dans la continuité de l’épreuve ponctuelle E4.

La composition de la commission d’évaluation est la même que celle de l’épreuve E4. L’annexe 7-2-2 propose une grille d’évaluation. L’annexe 7-2-3 présente un guide d’aide à l’évaluation des compétences de l’engagement étudiant.